

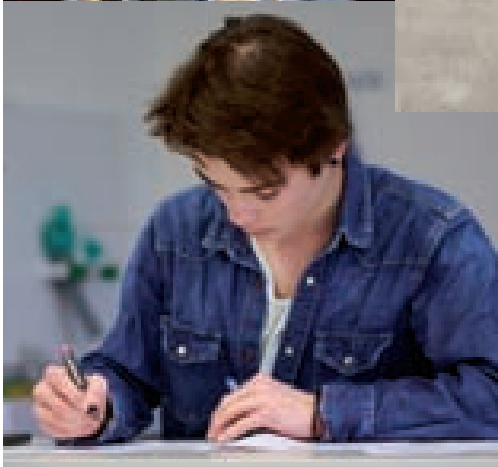
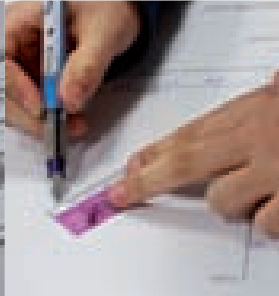
L'école du Cycle d'Orientation

— Informations à l'intention des parents



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht FOA



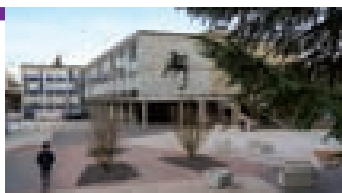
Sommaire

Préface	7
1. Mission de l'école	9
1.1 HarmoS	9
1.2 Buts de l'école	10
1.3 Caractéristiques du cycle 3	10
1.4 Une école pour tous	10
1.5 Santé à l'école	11
2. Structure de l'école du cycle d'orientation	13
2.1 Acteurs en présence	13
2.2 Approches pédagogiques	13
2.3 Aides aux apprentissages	15
2.4 Services auxiliaires et autres partenariats	15
3. Collaboration école-familles	17
3.1 Rôle de l'élève	17
3.2 Rôle des parents	17
3.3 Rôle de l'école	18
4. Enseignement-apprentissage	19
4.1 Plan d'études romand	19
4.2 Grille horaire	21
4.3 Enseignement des langues	22
4.4 Travail personnel de l'élève	23
5. Evaluation	25
5.1 Evaluation des apprentissages	25
5.2 Evaluation des capacités transversales	26
5.3 Normes de promotion	27
5.4 Bulletin scolaire	27
5.5 Diplôme de fin de scolarité obligatoire	28
6. Orientation des élèves	29
6.1 Procédure de préorientation	29
6.2 Changements de type de classe	30
6.3 Prolongation de la scolarité	30
6.4 Centres d'orientation professionnelle	32
6.5 Passages au postobligatoire	33
Contacts utiles	34

Ecoles du cycle d'orientation francophone

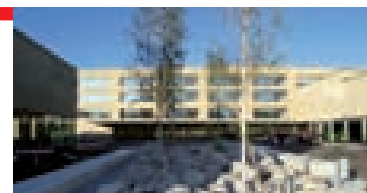
Ecole du CO du Belluard

Derrière-les-Remparts 9
1700 Fribourg
www.co-belluard.ch
T +41 26 347 18 50



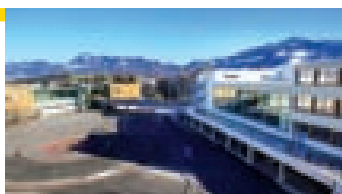
Ecole du CO de La Tour

Route de Ronclina 2, CP 123
1635 La Tour-de-Trême
www.la-tour.co-gruyere.ch
T +41 26 919 29 00



Ecole du CO de Bulle

Rue de la Léchère 40, CP 480
1630 Bulle
www.bulle.co-gruyere.ch
T +41 26 919 27 00



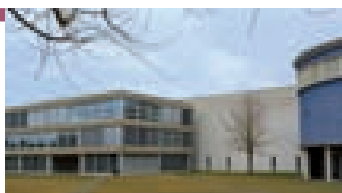
Ecole du CO de Marly

Route des écoles 28
1723 Marly
www.co-marly.ch
T +41 26 439 91 20



Ecole du CO de Domdidier

Route des Vuarines 41, CP 56
1564 Domdidier
www.co-domdidier.ch
T +41 26 676 95 20



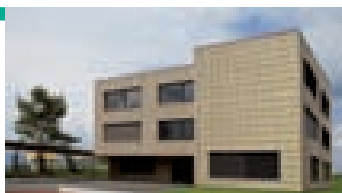
Ecole du CO de Morat

Wilerweg 53
3280 Morat
www.corm.ch
T +41 26 672 86 11



Ecole du CO d'Estavayer

Route de la Chapelle 29
1470 Estavayer-le-Lac
www.co-estavayer.ch
T +41 26 663 95 00



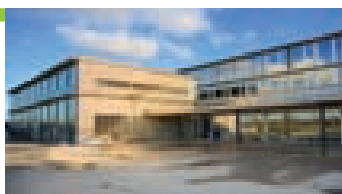
Ecole du CO de Péroilles

Boulevard de Péroilles 68
1700 Fribourg
www.co-perolles.ch
T +41 26 424 55 88



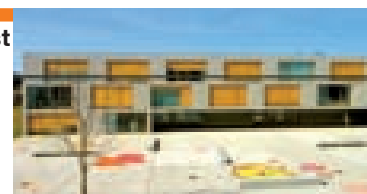
Ecole du CO du Gibloux

Route des Combes 2
1726 Farvagny
www.co-gibloux.ch
T +41 26 411 99 11



Ecole du CO de Sarine Ouest

Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
www.co-sarineouest.ch
T +41 26 470 43 00



Ecole du CO de la Glâne

Route d'Arruffens 17
1680 Romont
www.co-glâne.ch
T +41 26 651 99 33



Ecole du CO de la Veveyse

Chemin des Crêts 9
1618 Châtel-St-Denis
www.co-veveyse.ch
T +41 21 948 81 21



Ecole du CO de Jolimont

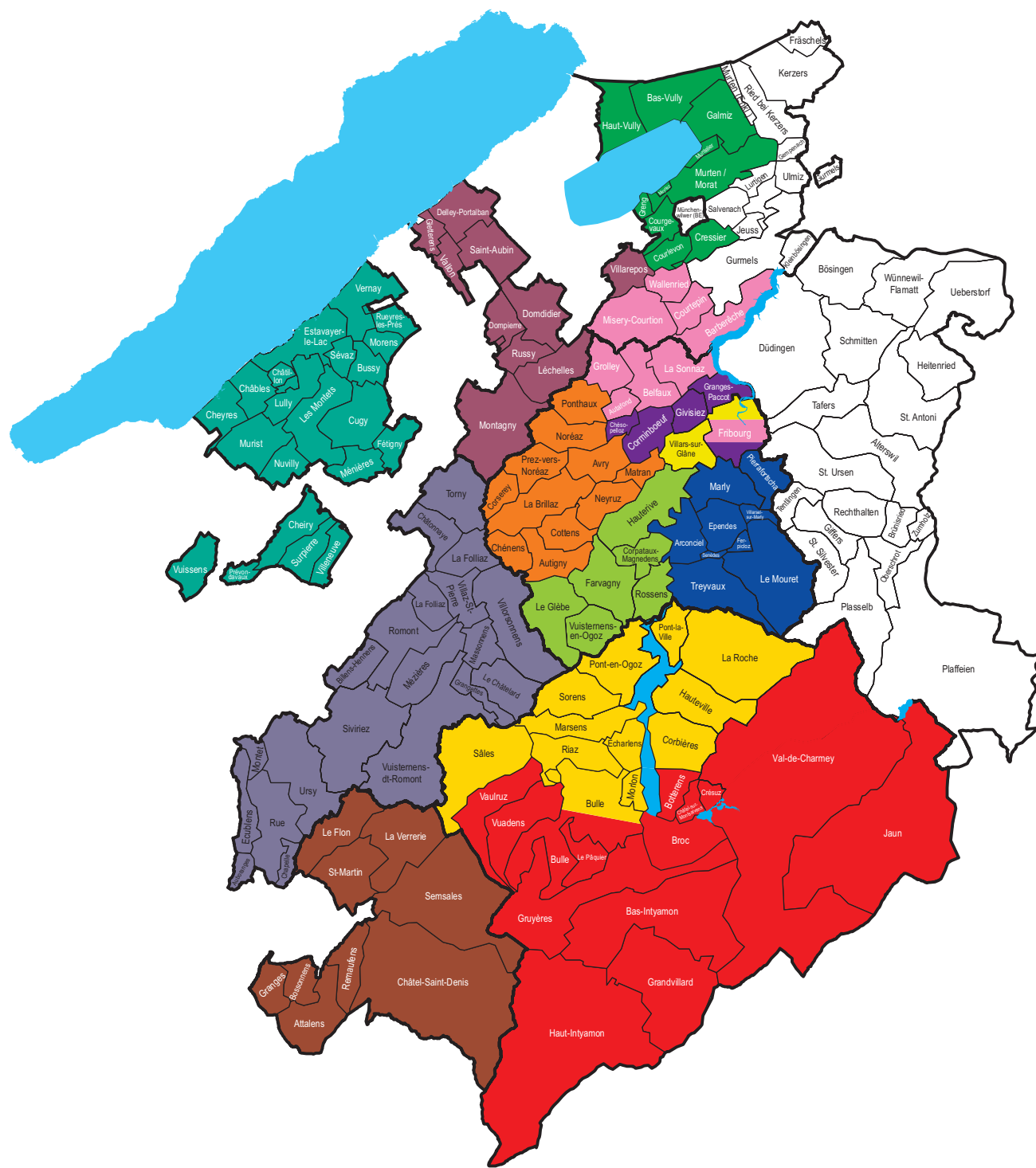
Rue des Ecoles 15, CP 310
1701 Fribourg
www.co-jolimont.ch
T +41 26 347 14 60



Ecole du CO de Riaz



Carte du canton



Remarque générale: pour des raisons de lisibilité, le masculin est utilisé comme générique.

Préface

«L'important dans la vie, c'est d'avoir des racines et des ailes. Il faut savoir d'où l'on vient, de quelle culture on est issu, pour prendre son envol et devenir soi-même».

Patrick de Carolis

Madame, Monsieur, chers Parents,

L'adoption du Concordat HarmoS, l'adhésion à la Convention Scolaire Romande, la nouvelle Loi Scolaire entraînent des modifications du système scolaire fribourgeois. C'est pourquoi la réactualisation de la présente brochure nous a paru pertinente; celle-ci vous propose des informations essentielles sur cette période de la scolarité.

L'école du cycle d'orientation comporte les trois dernières années de la scolarité obligatoire; inscrit dans la continuité des cycles 1 et 2, le troisième se démarque des deux précédents par sa structure. Aussi, le 3^e cycle se distingue-t-il par son organisation en trois types de classe, tenant compte des aptitudes et du projet professionnel de chaque élève. D'ailleurs, la part vouée à l'orientation et au choix de la formation postobligatoire augmente pour faire partie intégrante du programme de formation. L'attention particulière portée au développement de compétences transversales, telles que la communication ou la collaboration, permettant à l'élève de se préparer à devenir un citoyen responsable, se poursuit au cycle 3.

Dans le canton de Fribourg, les élèves sont accueillis au sein de treize établissements francophones du cycle d'orientation. Enseignants et directions y oeuvrent avec compétence, soucieux d'offrir à chaque élève les conditions d'étude et de développement les plus adéquates possibles. Ils sont soutenus dans leur tâche par le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF).

Garante des valeurs humanistes, l'école du cycle d'orientation se profile également comme une institution tournée vers l'avenir, laissant ouvert un vaste horizon de développement.

Madame, Monsieur, chers Parents, nous souhaitons que vos enfants trouvent dans cet ultime cycle de la scolarité obligatoire les outils nécessaires pour faire face aux enjeux professionnels qui seront les leurs, qu'ils puissent développer de solides racines qui leur permettront d'évoluer et de s'épanouir tout au long des années à venir.

Le Chef de service
Hugo Stern

L'Inspectrice des écoles du CO
Claudine Perroud

1. Mission de l'école

1.1 HarmoS

En mai 2006, le peuple suisse a accepté la révision des articles constitutionnels qui propose une réforme du système éducatif suisse. De cette votation est né HarmoS, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, approuvé par le canton de Fribourg en 2010.

Les principaux changements intervenus touchent les structures: l'école devient obligatoire dès l'âge de quatre ans révolus, la scolarité s'étend sur onze années réparties en 3 cycles. L'école primaire est organisée en 2 cycles de quatre ans chacun. L'école du cycle d'orientation constitue le troisième et dernier cycle de la scolarité obligatoire et a une durée normale de trois ans.

Scolarité obligatoire du canton de Fribourg

Prolongation possible de la scolarité (12 ^e année ou année linguistique)			
Scolarité obligatoire 11 ans	Ecole du cycle d'orientation	11 ^H (3 ^e CO) 14-15 ans	
		10 ^H (2 ^e CO) Cycle 3 3 types de classe: prégyrnasiale (PG), générale (G), à exigences de base (EB) 13-14 ans	
		9 ^H (1 ^{re} CO) 12-13 ans	
	Degré primaire	Cycle 2	8 ^H (6P) 11-12 ans
			7 ^H (5P) 10-11 ans
			6 ^H (4P) 9-10 ans
			5 ^H (3P) 8-9 ans
	Cycle 1	4 ^H (2P) 7-8 ans	
		3 ^H (1P) 6-7 ans	
		2 ^H (EE2) 5-6 ans	
		1 ^H (EE1) 4-5 ans	

H: HarmoS
EE: Ecole enfantine
P: Ecole primaire
CO: Cycle d'orientation

Les objectifs de formation connaissent également des modifications: définition des domaines d'enseignement, enseignement de la deuxième langue nationale, en l'occurrence l'allemand, dès la 5^H et d'une deuxième langue étrangère, l'anglais, dès la 7^H, élaboration de plans d'études communs à chaque région linguistique. Depuis la rentrée 2013, les années de programme sont dénommées selon la terminologie HarmoS.

1.2 Buts de l'école

—

La nouvelle loi scolaire dote l'école fribourgeoise d'un outil moderne, adapté aux enjeux de la société actuelle, dont la finalité est d'assumer une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation. Les buts de l'école sont d'amener les élèves à développer au mieux leurs potentialités.

L'école assure l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales définies par les plans d'études, ainsi que d'une identité culturelle basée sur les valeurs universelles d'égalité, d'équité, de justice, de liberté et de responsabilité. L'école favorise chez l'élève le développement d'une personnalité autonome ainsi que l'acquisition de compétences sociales et du sens des responsabilités vis-à-vis de lui-même, d'autrui, de la société, de l'environnement et des générations futures.

1.3 Caractéristiques du cycle 3

—

Le cycle 3 comprend les années 9 à 11 de la scolarité obligatoire. Il s'inscrit dans la continuité des cycles précédents en consolidant les connaissances et les aptitudes qui permettront à l'élève d'accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement des écoles du secondaire II qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation tout au long de la vie. L'élève complète sa formation et prépare son choix professionnel.

1.4 Une école pour tous

—

Dans sa nouvelle orientation, l'école fribourgeoise se dirige vers une école résolument intégrative, mettant tout en œuvre pour que chacun puisse suivre et acquérir l'entier de la formation obligatoire. Au cycle 3, comme dans les cycles précédents, l'école développe des mesures de soutien en vue de s'adapter aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Elle veille à mettre en place des aménagements permettant à tout élève de suivre l'enseignement auquel il a droit.

Ces mesures peuvent concerner les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, les élèves allophones, les élèves à haut potentiel intellectuel, les élèves présentant des troubles du langage (dyslexie, ...), d'ouïe ou de vue, des troubles de l'attention, les élèves en situation de handicap, les élèves sportifs et artistes de talent.

Des mesures de soutien sont également attribuées aux établissements pour leur permettre de mieux gérer les élèves aux comportements difficiles.

1.5 Santé à l'école

—

L'axe «bien-être et santé» du Plan d'études romand a pour but de contribuer à l'équilibre, à l'épanouissement et à l'insertion sociale des enfants et des jeunes ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de leur santé physique et de leur développement psychique.

Les parents sont les premiers responsables de la santé de leurs enfants. La promotion de la santé et la prévention requièrent néanmoins la participation de tous les partenaires de l'école, chacun contribuant à l'organisation et à l'élaboration d'actions de promotion de la santé et de prévention.

Si tous les domaines disciplinaires apportent une contribution à la santé en termes de connaissances ou de compétences, une attention particulière est portée sur des thématiques spécifiques, telles que les valeurs, le climat de classe, la gestion des conflits, les risques en lien avec les nouveaux médias de la communication, ... Ainsi, selon la loi sur la santé, l'éducation sexuelle et affective, la prévention des comportements de dépendance, de même que les apports en éducation nutritionnelle sont traités selon les programmes établis. Les contrôles dentaires en font partie; le médecin scolaire est à disposition pour des vaccinations.



2. Structure de l'école du cycle d'orientation

Les écoles du cycle d'orientation sont des établissements publics, scolarisant les enfants des cercles scolaires qui leur sont rattachés. Elles ont une capacité d'accueil entre deux cents et mille élèves. Elles dépendent des communes ou associations de communes pour ce qui concerne les bâtiments, les infrastructures et les équipements.

2.1 Acteurs en présence

Le directeur, avec son équipe d'adjoints de direction, est responsable de la gestion pédagogique et administrative de l'établissement. Il assume le rôle de conduite du personnel; il est garant de la qualité de l'enseignement et de l'éducation, ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il représente celle-ci.

Chaque établissement compte, selon sa taille, entre trente et cent enseignants. Les titulaires assurent la tâche de maîtrise de classe; ils sont des relais privilégiés dans le rapport avec les familles. Les médiateurs, le personnel socio-éducatif, les aumôniers, les conseillers en orientation, les collaborateurs administratifs et techniques complètent l'équipe du personnel.

2.2 Approches pédagogiques

Le cycle 3 se distingue des cycles 1 et 2 par sa formation en trois types de classe qui permet d'adapter l'enseignement et l'accompagnement des élèves. L'élève peut ainsi consolider et enrichir ses apprentissages au rythme qui lui correspond et renforcer ses compétences, tout en atteignant les attentes fondamentales du Plan d'études romand.



Salle de sciences CO de Pérolles

Ainsi, placé dans des classes plus homogènes, l'élève profite au maximum de ses dernières années de scolarité obligatoire; il est préparé de manière plus ciblée aux nombreuses possibilités de formation postobligatoire.

Les trois types de classe

Les élèves sont placés dans le type de classe leur convenant au mieux selon les modalités de la procédure de préorientation décrite au point 6.1. Des changements de type de classe sont possibles tout au long du cycle 3, selon l'explication au point 6.2.

Le tableau ci-dessous explique les caractéristiques de ces trois types de classe:

	Classes à exigences de base (EB)	Classes générales (G)	Classes pré-gymnasiales (PG)
Caractéristiques	Elles ont pour objectif d'assurer les connaissances et compétences fondamentales indispensables que tout élève doit maîtriser au terme de sa scolarité obligatoire. Un très bon encadrement, des méthodes de travail efficaces, proposées à un rythme adapté, aident l'élève à aller au maximum de ses possibilités d'apprentissage scolaire et l'amènent à acquérir une solide formation de base.	Le programme de ces classes permet d'atteindre les attentes fondamentales du Plan d'études romand. Dans certaines disciplines, des attentes complémentaires d'exigences plus spécifiques sont atteintes. Les compétences développées sont plus complexes.	Elles permettent de dépasser les attentes fondamentales du Plan d'études romand. Les exigences en matière de compréhension et de mémorisation sont élevées; le rythme de travail y est soutenu. L'enseignement mettant en œuvre des apprentissages graduellement plus difficiles et plus complexes requiert de la part des élèves de bonnes capacités d'autonomie dans le travail scolaire et de responsabilisation.
Effectif maximum	23 élèves	27 élèves	29 élèves
Après le CO	Formation élémentaire et formation professionnelle initiale en entreprise.	Formation professionnelle initiale en entreprise ou en école, avec ou sans maturité professionnelle, écoles de culture générale et écoles de commerce.	Etudes gymnasiales, écoles de culture générale et écoles de commerce.

Pour des besoins éducatifs particuliers, d'autres types d'enseignement existent: les classes de développement pour les élèves ayant de grands problèmes d'apprentissage; les classes d'accueil pour les élèves allophones; les classes à projets professionnels en 11^e renforçant l'entrée dans la vie professionnelle. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des directions d'école.



Salle d'activités créatrices et manuelles CO de Bulle

2.3 Aides aux apprentissages

—
Malgré l'organisation par type de classe qui permet de composer des groupes plus ou moins homogènes, certains élèves rencontrent des difficultés d'apprentissage. Pour leur permettre de progresser, les écoles proposent des mesures d'aides et de soutien, sous forme de cours d'appui dans les disciplines principales, de cours de français pour les élèves allophones provenant d'autres cantons ou pays, d'études surveillées, de devoirs guidés, de cours de stratégies d'apprentissage, d'autres cours individuels, etc. En cas de difficultés scolaires persistantes, un changement de type de classe sera proposé.

2.4 Services auxiliaires et autres partenariats

—
Les services auxiliaires sont constitués des services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité. Comme partenaires du système de formation, ils ont pour objet d'aider les élèves qui en ont besoin par des dépistages, des conseils ou un suivi. Les services auxiliaires collaborent avec les parents et toute personne intervenant auprès de l'élève. Ces prestations sont dispensées, en principe, sur le lieu de scolarisation. Pour obtenir les adresses de contact, les parents s'adressent à la direction de l'école. Les parents et les écoles ont la possibilité de recourir à des associations spécialisées offrant des soutiens spécifiques aux élèves à haut potentiel, aux élèves souffrant de troubles du langage ou de troubles de l'attention, etc. Depuis quelques années, des mesures de soutien ont été attribuées aux établissements pour gérer les élèves aux comportements difficiles.

3. Collaboration école - familles

3.1 Rôle de l'élève

L'élève a le droit de recevoir un enseignement qui correspond à son âge et à ses capacités. Conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant, l'élève a la possibilité de donner son avis sur les décisions scolaires importantes le concernant. L'école veille à développer chez l'élève l'apprentissage de l'autonomie et du sens des responsabilités, lui permettant de s'exprimer sur les questions le touchant personnellement ou en lien avec son avenir. Il doit pouvoir bénéficier de respect de la part des adultes et d'un climat scolaire de sécurité et de confiance. Il doit connaître les différentes mesures d'aides et de soutien à sa disposition, afin de pouvoir y faire appel.

L'élève est tenu de participer à l'ensemble des cours et des activités scolaires. Il démontre un comportement adéquat et se conforme aux règles de vie de l'établissement. Il fait preuve de respect envers les camarades, les enseignants, le personnel de l'établissement et les autorités scolaires. Il s'investit dans son travail scolaire, en classe comme dans le cadre de son travail personnel.

3.2 Rôle des parents

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Dans un esprit de collaboration réciproque, ils informent le corps enseignant de tout événement important susceptible d'influencer la situation scolaire de leur enfant; de même ils sont en droit d'obtenir des informations et de l'aide de la part des différents partenaires de l'école. Les parents soutiennent et encouragent leur enfant dans son travail personnel et ses apprentissages scolaires, en créant un environnement propice au travail scolaire, en l'aidant à planifier son temps et en étant attentifs à sa bonne hygiène de vie. Ils participent aux entretiens auxquels ils sont conviés et veillent à ce que leur enfant fréquente l'école aux horaires déterminés.

Les parents se conforment aux attentes de l'école, en particulier aux consignes du corps enseignant. Ils sont entendus préalablement à toute décision affectant ou pouvant affecter le statut de leur enfant, à savoir ses droits et devoirs, son parcours et son avenir scolaires.

Les associations faïtières de parents sont consultées sur les projets de lois ou règlements qui présentent un intérêt particulier pour les familles. Là où des associations de parents existent, celles-ci peuvent collaborer avec les écoles sur des sujets de préoccupations communs.

3.3 Rôle de l'école

L'école seconde les parents dans leur action éducative. Elle est attentive à instaurer une communication avec les familles. Le travail scolaire, évalué régulièrement, fait l'objet d'une communication précise et commentée à l'élève et à ses parents. Ce lien est assuré au moyen des séances d'information et des entretiens individuels. Chaque école prévoit au minimum les entrevues de la première mi-semester en novembre, où sont présentés le fonctionnement de la classe, les objectifs poursuivis, les modalités de l'évaluation, ainsi que les conditions de promotion et d'orientation.

Le carnet de devoirs ou agenda scolaire représente également un moyen important d'informer les familles. Dans la plupart des écoles, une revue ou un journal transmet les comptes-rendus et autres informations relatives à la vie de l'établissement. Les sites internet sont tenus à jour et indiquent les événements et autres délais ou activités propres.



4. Enseignement-apprentissage



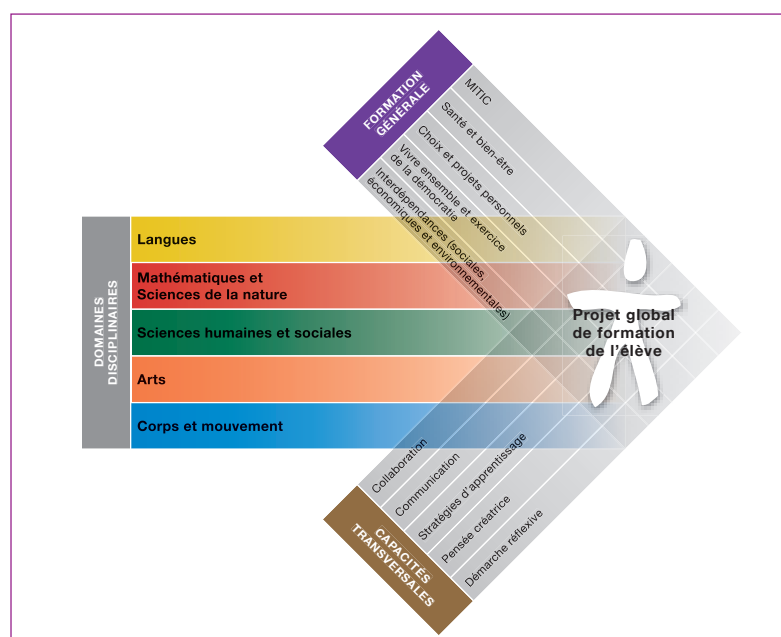
Salle de musique
CO de la Veveyse

4.1 Plan d'études romand (PER)

Depuis la signature de la Convention scolaire romande, le Plan d'études romand, entré en vigueur en 2011, est devenu la référence centrale et commune des objectifs d'enseignement pour les sept cantons francophones ou bilingues de la Suisse occidentale.

Ce cadre est organisé en trois entrées: les domaines disciplinaires, la formation générale et les capacités transversales.

Le Plan d'études romand est à découvrir sur internet: www.plandetudesromand.ch



	Langues	Français Allemand Anglais Latin
	Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques Sciences de la nature
	Sciences humaines et sociales	Géographie Histoire Citoyenneté Ethique et cultures religieuses (spécificité cantonale)
	Arts	Activités créatrices et manuelles Arts visuels Musique
	Corps et mouvement	Education physique Economie familiale (spécificité cantonale)
	Cours à option en 11^h	Dessin technique
		Economie
		Grec (classes PG uniquement)
		Italien
		Travaux pratiques de sciences
	Capacités transversales	Collaboration Communication Stratégies d'apprentissage Pensée créatrice Démarche réflexive
	Formation générale	MITIC Santé et bien-être Choix et projets personnels Vivre ensemble et exercice de la démocratie Interdépendances (sociales, économiques et environnementales)

Les domaines disciplinaires, au nombre de cinq, sont constitués de plusieurs disciplines ayant des liens entre elles. Chaque canton dispose de 10 à 15% de marge de manœuvre utilisée dans le canton de Fribourg pour les cours d'économie familiale, d'éthique et cultures religieuses et de latin.

Les élèves de 11^h bénéficient d'un cours à option, à choisir parmi l'offre proposée par l'école.

Les capacités transversales, d'ordre social ou individuel, sont des aptitudes indispensables à la réussite des apprentissages, comme la collaboration, la communication, les stratégies d'apprentissage, la pensée créatrice et la démarche réflexive. L'élève les acquiert grâce aux activités menées dans toutes les disciplines. Elles ne sont pas enseignées en tant que telles, mais développées à travers le travail disciplinaire et intégrées progressivement comme outils au service des apprentissages.

La formation générale rassemble des thématiques de natures diverses; elle rend visibles des apports éducatifs et met en évidence l'importance d'initier l'élève à la complexité du monde, à la recherche et au traitement d'informations variées, au développement durable, à la construction d'argumentations ou encore à la prévention de la santé.

4.2 Grille horaire

Les élèves ont 32 leçons hebdomadaires la première année du CO, 33 la deuxième année et 34 la troisième année. Le nombre de leçons attribuées à chacune des disciplines visent à réaliser un équilibre entre des activités qui concourent toutes à la formation générale des élèves et au développement de leurs aptitudes tant physiques que mentales.

	9 ^H			10 ^H				11 ^H			
	EB	G	PG	EB	G	PGS ¹	PGL ¹	EB	G	PGS	PGL
Langues											
Français	6	6	5	6	6	6	5	6	6	6	5
Allemand	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3
Anglais	2	2	2	2	3	3	3	2	3	3	3
Latin			3				4				4
MSN mathématiques et sciences de la nature											
Mathématiques	6	5	4	6	5	5	5	6	5	5	5
Sciences de la nature	2	2	1	2	2	3	2	2	2	3	2
SHS Sciences humaines et sociales											
Géographie	1	1	1	2	2	2	2				
Histoire	2	2	2	2	2	2	1	3	3	3	3
Citoyenneté								1	1	1	1
Ethique et cultures religieuses								1	1	1	1 ^a
Enseignement religieux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
A Arts											
Activités créatrices et manuelles		2	2	1	1	1					
Arts visuels	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1 ^a
Musique	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1
CM Corps et mouvement											
Education physique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Economie familiale								2	2	2	1
FG Formation générale											
Formation générale	1	1	1	1	1	0.5	0.5	*c	*c	*c	*c
Informatique	1	1	1	1	1	0.5	0.5				
Option											
Grec											2 ^a
Choix propre à l'école ^b								2	2	1	
Total	32	32	32	33	33	33	33	34	34	34	34

¹ Dès la 10^H, deux voies PG: PGL «latin» et PGS «sciences»

^a Deux unités de grec ou une unité d'éthique et cultures religieuses et une unité d'arts visuels

^b Economie (offre obligatoire), dessin technique, italien, MITIC, travaux pratiques de sciences

^c En principe, une unité d'étude/informations au titulaire afin de donner du temps hors enseignement pour la gestion de la classe

4.3 Enseignement des langues

—
Selon le concept cantonal des langues adopté en 2010, au cycle 3, l'enseignement des langues est renforcé dans le cadre des disciplines. Dans la langue partenaire, différents projets tels que des séquences d'enseignement, l'organisation de classes bilingues, des partenariats de classes, ainsi que la possibilité de participer à des échanges individuels de vacances (EIV) sont proposés. Les directions d'école informent les parents et les élèves sur ces différentes offres.



Cantine scolaire CO d'Estavayer-le-Lac

4.4 Travail personnel de l'élève

Les devoirs constituent une part indispensable et obligatoire du métier d'élève et jouent un rôle important dans la réussite scolaire; ils découlent du programme scolaire et sont en principe réalisés à la maison. En faisant ses devoirs, l'élève consolide ses apprentissages et approfondit ses connaissances.

Les devoirs permettent aussi d'informer les parents sur les exigences et les contenus des programmes d'études et favorisent la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant.

Types de devoirs

Les types de devoirs peuvent varier selon le degré, le type de classe ou encore la spécificité des disciplines. Les **devoirs de préparation** sont à faire avant la leçon pour se préparer à l'apprentissage qui sera conduit en classe. Les **devoirs d'appropriation et de pratique** permettent de consolider des habiletés ou des connaissances nouvellement acquises. Il existe également des **devoirs de prolongement**, qui amènent à appliquer des connaissances acquises dans un nouveau contexte. Enfin, des **devoirs créatifs** tels que des projets, des essais et des enquêtes permettront d'entraîner et de consolider les connaissances et les compétences.

Temps à consacrer aux devoirs

Il est difficile de préciser le temps à consacrer aux devoirs parce que cela diffère d'un élève à l'autre et qu'il n'existe aucune tâche standard qui puisse être exécutée dans un même laps de temps. Plus que la durée, c'est la régularité et la fréquence du temps consacré aux devoirs qui a un impact positif sur les apprentissages. Toutefois, on peut considérer comme normal d'y passer au moins une heure par jour.



5. Evaluation

L'évaluation scolaire fait partie intégrante de l'enseignement-apprentissage. Selon le moment où elle a lieu, cette dernière a des visées distinctes:

- › **Guider les apprentissages**; elle décrit leur progression en signalant les acquis déjà en place chez l'élève au même titre que les manques, les imprécisions ou les erreurs auxquelles il convient de remédier. Cette phase d'observation et d'interaction est mise en œuvre à différents moments de l'année scolaire: c'est le temps de l'évaluation formative qui est communiquée à l'élève sous forme de commentaires, d'annotations, de tableaux de progression, etc.
- › **Attester du degré d'acquisition des connaissances et des compétences**. Celle-ci est dite sommative; elle décrit par des notes (parfois par des appréciations) le degré d'atteinte des objectifs. Les résultats obtenus à ces évaluations sont intégrés dans les bilans semestriels et dans les bilans de fin d'année. Seuls ces derniers sont qualifiés de certificatifs et déterminent, à ce titre, la promotion vers l'année scolaire suivante.

Les résultats de l'élève sont transmis régulièrement aux parents.

5.1 Evaluation des apprentissages

Les résultats, exprimés en nombre de points sur un total donné, sont traduits ensuite sur une échelle de notes allant de 1 à 6 qui peuvent être données au dixième ou au demi-point; la note 4 indique le seuil de suffisance.

Dans chaque discipline, la moyenne des notes de l'élève est arrondie au demi ou à l'entier. La note de fin d'année est établie à partir des résultats obtenus tout au long de l'année scolaire (évaluation en continu) et correspond à l'arrondi arithmétique. Cette note peut, dans certaines situations, faire l'objet d'une pondération, c'est-à-dire être ramenée au demi ou à l'entier supérieur ou inférieur. La moyenne pondérée permet ainsi de tenir compte de la façon dont l'élève a progressé dans ses apprentissages.

Le groupe des branches principales (affectées du coefficient 2), comprend:

- › le français, l'allemand et les mathématiques dans les classes à exigences de base et les classes générales;
- › le français, l'allemand, les mathématiques et le latin en 9^H, le français, l'allemand, les mathématiques, le latin ou les sciences de la nature en 10^H et en 11^H, dans les classes pré-gymnasiales.

En L2 et L3 (allemand et anglais), les résultats sont donnés par compétences: compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites, auxquelles s'ajoutent les aspects formels.

5.2 Evaluation des capacités transversales

Les attitudes de l'élève face aux exigences de sa formation et à celles de la vie collective, qu'elles soient d'ordre social ou individuel, sont évaluées sur la base de critères appréciés selon une échelle de quatre degrés: très bien, bien, satisfaisant et non satisfaisant. Voici les aspects pris en compte:

Attitude face au travail:

1. Engagement et application dans le travail scolaire: l'élève est attentif, fait généralement preuve de concentration dans les différentes activités; il démontre intérêt, motivation et persévérance par une participation active et régulière dans le travail scolaire.
2. Organisation et autonomie: l'élève prend en charge son travail en faisant preuve d'autonomie et de responsabilité; il présente ses travaux dans les délais.
3. Présentation des travaux: l'élève accomplit ses travaux avec soin et maintient ses cahiers, dossiers, agenda en bon état et complets.

Comportement dans le cadre scolaire:

4. Respect des règles de vie commune: l'élève est poli, respecte les règles et les consignes générales de l'école.
5. Relations avec les autres élèves et les adultes: l'élève entretient de bons rapports avec les autres élèves et les adultes.



Cuisine CO de Sarine Ouest



Salle d'informatique CO du Belluard

5.3 Normes de promotion

—
Pour être promu d'un degré d'enseignement à un autre, l'élève doit obtenir la moyenne de 4 pour l'ensemble des branches et pour le groupe des branches principales; il ne doit pas avoir plus d'une note inférieure à 4 dans les branches principales.

L'élève dont la moyenne générale est égale ou supérieure à 5 et celle des branches principales située au moins à 4 obtient la mention «distingué».

En cas de non promotion, des mesures de soutien sont prises; le changement de type de classe en est une. Le redoublement, possible dans certaines conditions, est une mesure de soutien exceptionnelle.

La décision refusant la promotion à la fin de l'année scolaire et la décision imposant un changement de type de classe peuvent, dans les dix jours, faire l'objet d'un recours des parents auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

5.4 Bulletin scolaire

—
Le bulletin scolaire, utilisé dès le cycle 1, est le document attestant l'accomplissement de la scolarité de chaque élève. Il contient les indications sur le degré d'atteinte des objectifs du plan d'études ainsi que les décisions concernant le parcours scolaire de l'élève.

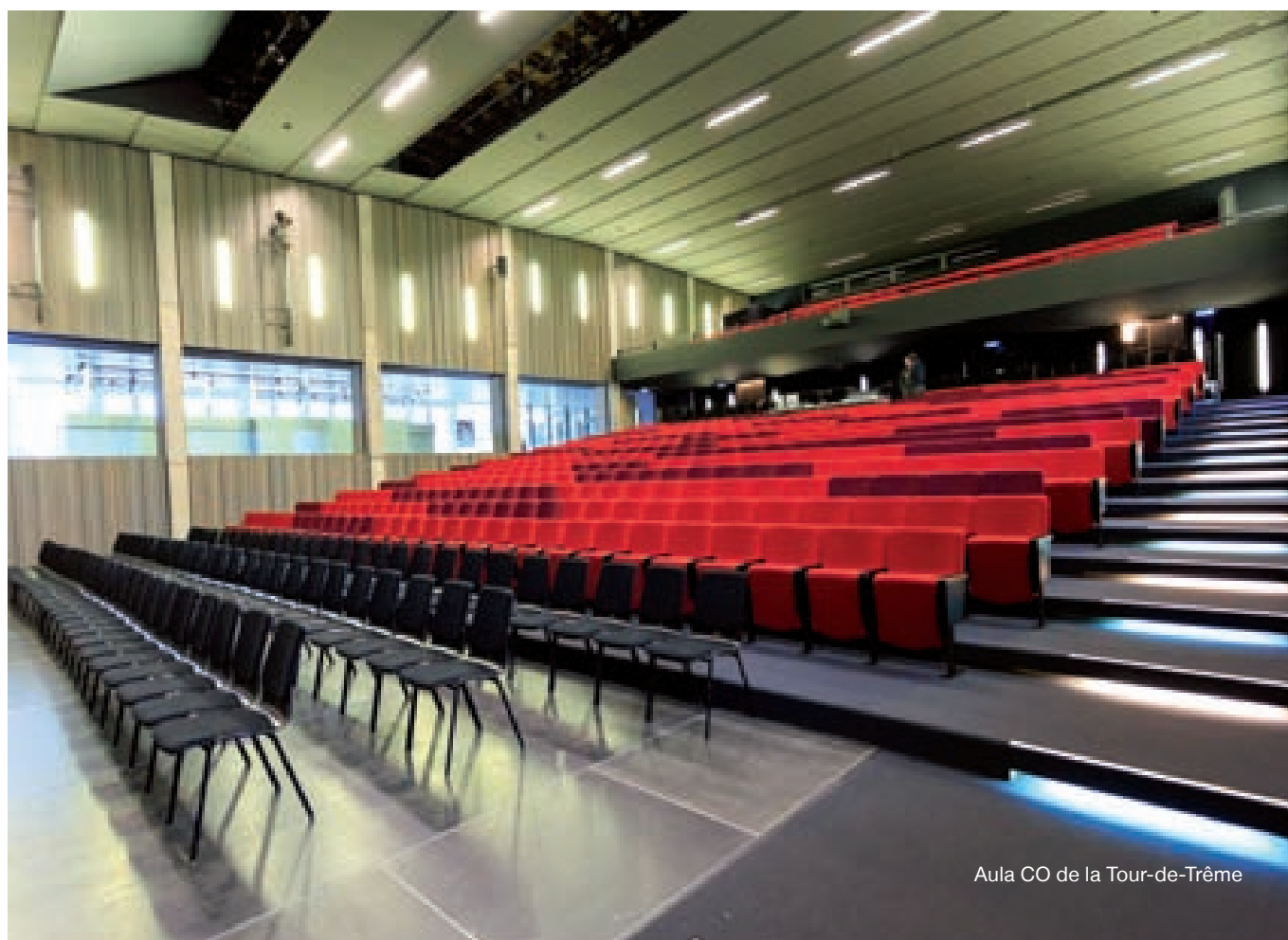
Il est remis aux parents deux fois par année, au terme de chaque semestre. Par leur signature, les parents attestent avoir pris connaissance des informations et résultats qui y sont consignés. Ils le remettent au titulaire de classe dans le délai prévu par l'école.

Le bulletin scolaire est conservé à l'école, puis est remis à l'élève au terme de sa scolarité obligatoire.

5.5 Diplôme de fin de scolarité obligatoire

Le diplôme ou certificat de fin d'études est délivré aux élèves qui ont fait la preuve de la maîtrise des objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand.

L'obtention du diplôme est basée sur la prise en compte des résultats du français, de l'allemand, de l'anglais, des mathématiques, des sciences de la nature, de l'histoire-géographie et du latin. Pour les branches principales qui font l'objet d'une évaluation cantonale, les notes inscrites dans le diplôme sont données à partir de la moyenne de l'année au dixième et de la moyenne obtenue aux évaluations cantonales.



Aula CO de la Tour-de-Trême

6. Orientation des élèves

6.1 Procédure de préorientation

La procédure de passage de l'école primaire vers le cycle d'orientation (CO) porte le nom de «procédure de préorientation» (PPO) afin de bien souligner que l'orientation a lieu tout au long du CO puis durant toute la période de formation après le CO.

Voici une brève présentation des éléments pris en compte et du déroulement de la procédure:

Les indicateurs de préorientation

L'enseignant tient compte des notes du 1^{er} semestre de 8^H et des résultats obtenus aux épreuves cantonales.

L'enseignant complète des rubriques décrivant les attitudes de l'élève face au travail et aux apprentissages scolaires (motivation, concentration et persévérance, compréhension, rythme de travail, résolution des tâches).

Analyse

Lors d'un entretien avec les parents et l'élève, l'enseignant présente le résultat de son analyse des indicateurs. Enseignant, parents, élève échangent leurs points de vue sur leurs appréciations réciproques. Au terme de l'entretien, les parents signalent s'ils sont d'accord avec la proposition de l'enseignant ou s'ils souhaitent une autre préorientation.

Proposition et décision

Chaque situation est analysée lors d'un entretien réunissant le directeur de l'école du CO, l'enseignant et l'inspecteur primaire. Au terme de cet entretien, le directeur adresse une proposition de préorientation aux parents. Si ceux-ci l'acceptent, généralement tacitement, elle devient alors décision. Si les parents souhaitent que la proposition soit reconsidérée, ils demandent un entretien au directeur du CO. Après avoir entendu les parents et l'élève, le directeur donne la décision de préorientation. En cas de désaccord, les parents peuvent faire recours dans les 10 jours auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

6.2 Changements de type de classe

—
Au cycle 3, les conditions de passage entre les types de classe sont réglées par des directives de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le placement dans le type de classe convenant le mieux à l'élève au moment de son entrée au cycle 3 n'a pas un caractère définitif; une observation attentive de l'élève et l'évolution de ses acquis scolaires peuvent justifier un changement de type de classe. Tout élève attestant d'une maîtrise confirmée des apprentissages dans la classe où il se trouve peut passer vers un type de classe à exigences plus élevées. Des difficultés importantes rencontrées dans les apprentissages scolaires ou dans le rythme de travail imposent, à l'inverse, un changement vers un type de classe à exigences moins élevées. Ces changements ont lieu en principe en fin d'année scolaire.

En 9^H, les passages en cours d'année sont possibles, s'il s'avère que la première orientation n'est pas judicieuse. Des conditions particulières données par la direction de l'école sont alors à remplir à la 1^{re} mi-semester ou à la fin du 1^{er} semestre. Celles-ci se fondent sur l'avis des enseignants des branches principales, avis fondé tant sur l'engagement de l'élève que sur sa capacité à prendre en charge sa formation.

6.3 Prolongation de la scolarité

—
Le directeur peut autoriser un élève à accomplir au terme de sa scolarité obligatoire une 12^e et, exceptionnellement, une 13^e année de scolarité. Cette prolongation est accordée en particulier lorsqu'il s'agit pour l'élève d'acquérir l'entier du programme de la scolarité obligatoire.

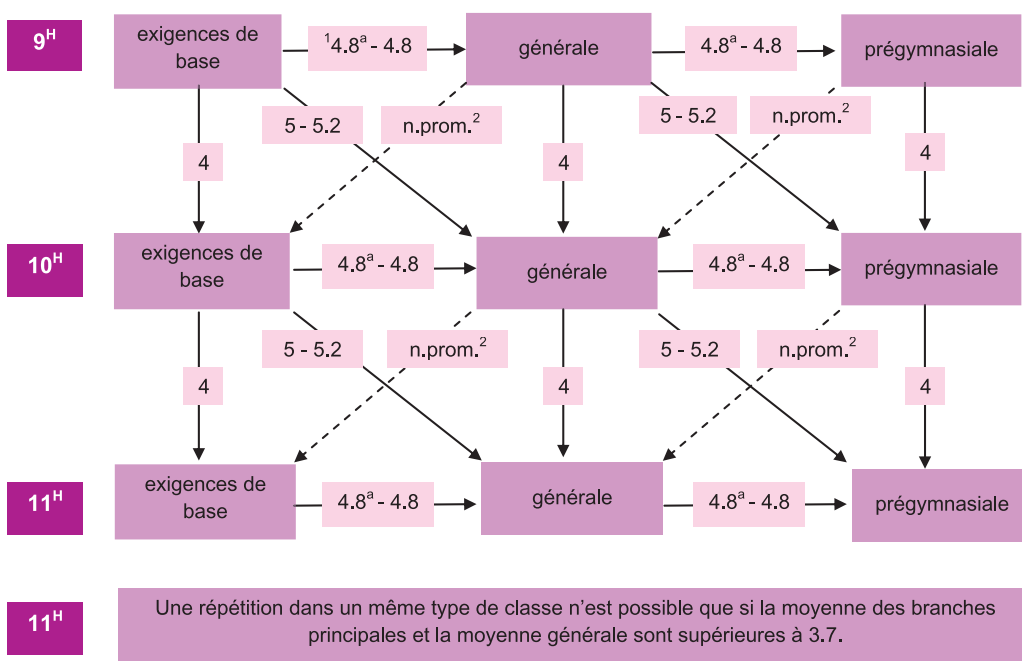
Conditions d'octroi d'une prolongation de la scolarité obligatoire:

- > L'avis des enseignants amenés à se prononcer est favorable.
- > L'engagement de l'élève et sa capacité à prendre en charge sa formation recueillent l'appréciation « satisfaisant », mais si possible « bien ».
- > Le comportement de l'élève dans le cadre scolaire recueille l'appréciation « bien », particulièrement s'il s'agit d'une répétition de la 11^H.
- > Les autres conditions sont présentées dans le tableau de la page suivante.

Afin d'aider l'élève dans son orientation, la direction de l'école adresse un préavis écrit aux parents au cours du printemps précédant l'année supplémentaire. Ce préavis est confirmé ou infirmé à l'élève et à ses parents au terme de l'année scolaire, au moment de l'octroi ou du refus de la 12^e année de scolarité. En cas de réponse positive, une convention est alors signée entre l'élève, ses parents et le directeur de l'école.

Au cours de l'année scolaire qui suit, l'élève doit également remplir les conditions fixées ci-avant en ce qui concerne l'attitude face au travail et le comportement dans le cadre scolaire; de plus il doit obtenir des résultats au moins égaux à la note 4 dans la moyenne générale et dans celle des branches principales. Si tel n'est pas le cas, un avertissement est donné par le directeur de l'école afin de rappeler ces exigences. Si aucun changement n'intervient, alors l'élève devra interrompre son année supplémentaire.

Principales modalités de changement de type de classe et de prolongation de la scolarité:



¹ 4.8 (moyenne branches principales) – 4.8 (moyenne générale)

^a et aucune note inférieure à 4.5 dans les branches principales

² non promotion

12^e année linguistique (DAL)

L'élève qui a achevé le cycle d'orientation et qui souhaite parfaire ses connaissances de l'allemand avant d'entrer en apprentissage ou de poursuivre des études peut envisager une 12^e année (exceptionnellement une 13^e année) dans un établissement scolaire de l'autre partie linguistique. Il sera intégré dans une classe de 11^H de langue allemande, dans le même type de classe ou dans une classe plus exigeante.

Le projet DAL offre en principe 3 variantes: fréquentation d'une école avec retour quotidien au domicile parental, échange réciproque ou vie dans une famille d'accueil. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la mi-février pour l'année scolaire suivante. Des informations peuvent être obtenues auprès des centres d'orientation professionnelle, des directions d'école ou auprès de la Coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg, responsable de ces échanges.

Documents téléchargeables à l'adresse suivante: www.fr.ch/coes.

6.4 Centres d'orientation professionnelle

La mission des centres d'orientation régionaux, situés dans les écoles du CO, est d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle ou une voie d'études.

Ainsi, les conseillers en orientation collaborent activement avec les directions et les titulaires de classe pour apporter aide et soutien aux jeunes dans la recherche de leur voie de formation professionnelle. Leurs rôles principaux consistent à préparer les jeunes à un choix professionnel et à les aider dans l'élaboration de leur projet.

Leur offre est basée sur les axes suivants:

- L'information: proposer une large documentation sur les possibilités de formation, les différentes professions, les adresses des entreprises pour les stages, les listes d'examens de sélection et les dates des différentes séances d'information.
- La formation au choix professionnel dans le cadre de séances en classe.
- L'entretien et le conseil: dresser le bilan avec l'élève, identifier ses intérêts et ses points forts, préciser ses choix, l'aider à formuler un projet réaliste.
- L'aide à la réalisation du choix et la mise à disposition des places d'apprentissages sur le site internet.



Salle d'orientation professionnelle CO de Domdidier

Au fur et à mesure de l'avancement du parcours scolaire, le temps consacré à l'orientation professionnelle augmente. Pour effectuer cet accompagnement vers le monde professionnel, les centres d'orientation disposent de matériel pédagogique:

Le guide de stage est à la fois un document d'organisation, de préparation, d'accompagnement et d'évaluation du stage. Il est en priorité destiné aux élèves du secondaire I qui effectuent un stage d'information professionnelle en entreprise.

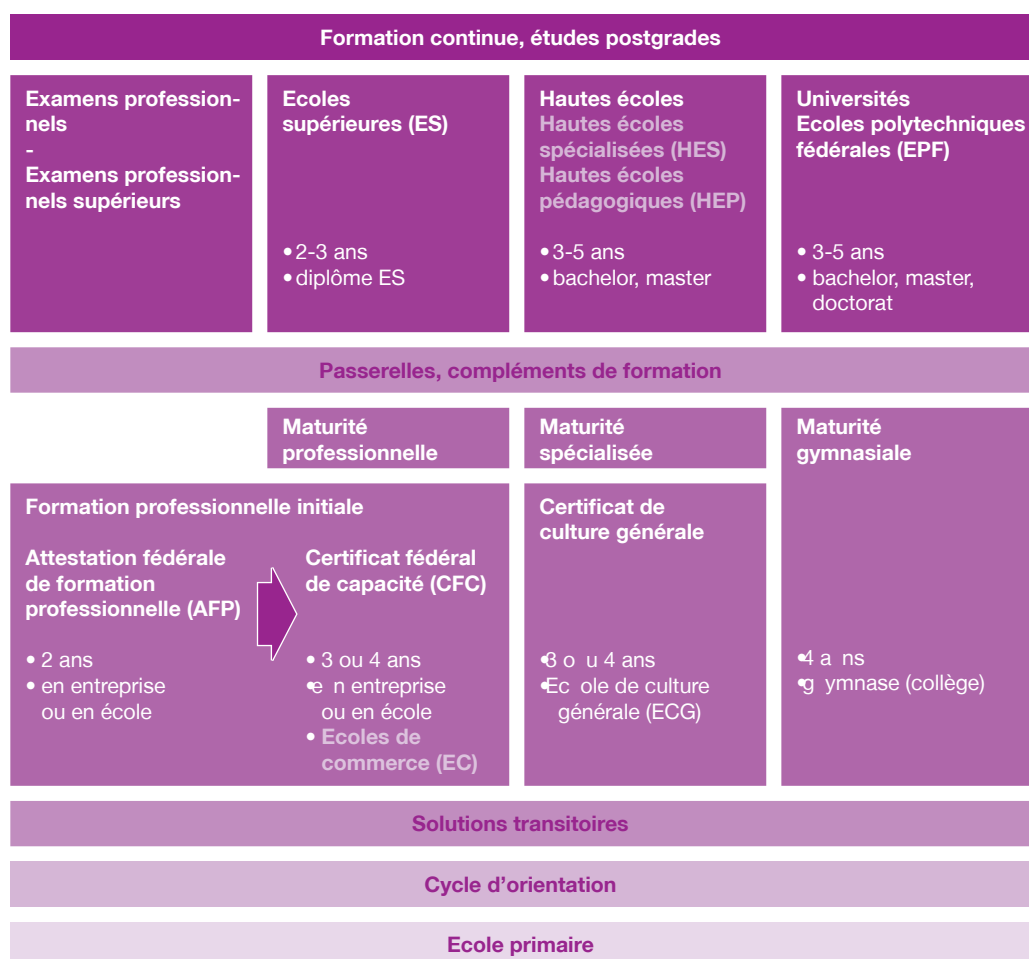
Le classeur «Une vie, des directions» (UVD) propose divers thèmes et exercices permettant de préparer la suite de la scolarité obligatoire et l'élaboration d'un projet professionnel.

La brochure «Après le CO» présente de manière systématique les filières de formation professionnelle et scolaire aussi bien au niveau du secondaire II que du tertiaire.

Ces documents peuvent être téléchargés sur www.orientation.ch.

6.5 Passages au postobligatoire

La fin de la scolarité obligatoire marque le début de l'entrée dans la formation postobligatoire. Différentes voies de formation sont offertes après l'école du cycle d'orientation:



Les parents et les élèves obtiennent des précisions au sujet des procédures d'inscription, des conditions d'entrée, du cursus de formation, etc. auprès des centres d'orientation régionaux présents dans les écoles du CO, ainsi que sur www.orientation.ch.

Contacts utiles

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF

Rue de l'Hôpital 1 1700 Fribourg T +41 26 305 12 27
www.fr.ch/senof

Inspectorat des écoles du CO

Rue de l'Hôpital 1 1700 Fribourg T +41 26 305 12 34
www.fr.ch/senof

Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide SESAM

Rue de l'Hôpital 3 1700 Fribourg T +41 26 305 40 60

Service du sport SSpO

Route Neuve 9 1700 Fribourg T +41 26 305 12 62
www.fr.ch/sspo

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ

Pérolles 24 1705 Fribourg T +41 26 305 15 30
Case postale 29
www.fr.ch/sej

Coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg CoES

Case postale 483 1630 Bulle T +41 26 919 29 25
www.fr.ch/coes

Impressum

—

Rédaction

© Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg
www.fr.ch/senof

—

Edition

2014

—

Mise en page

Service d'achat du matériel et des imprimés, Granges-Paccot

—

Photographie

Omar Cartulano

—

Distribution

Office Cantonal du Matériel Scolaire, Granges-Paccot

—

Imprimé sur papier 100% recyclé

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 27, F +41 26 305 12 24

www.fr.ch/senof